

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le dix octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2018

Présents : Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Noëlle JULIEN, Olivier JEHANNE, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD

Absent excusé : Thierry ALBERT

Madame Noëlle JULIEN a été élue secrétaire de séance.

Communication des élus :

Monsieur le Maire informe :

L'ancien atelier technique situé rue Pierre Porcher était mis en location par le nouveau propriétaire. Un locataire a été trouvé. Un brasseur va donc s'installer dans les locaux. Il s'agit de Monsieur Raphael SCHERRER, le nom de son entreprise est Brasserie Oblique.

L'Etablissement Public Foncier en charge de l'acquisition des terrains pour le futur lotissement a signé son premier contrat d'achat.

Un appel d'offres va être lancé pour le choix d'un urbaniste.

Bar Restaurant : un appel à candidature a été lancé pour la location gérance du bar restaurant.

M BERTHAULT Régis interpelle Monsieur le Maire au sujet de l'accès PMR du local de l'ancienne boucherie. Il juge la proposition faite par l'architecte très insuffisante.

Ecole publique : 56 cadres lumineux ont été changé et remplacé par du LED.

Terrain des sports : les mâts avec les projecteurs sont installés pour l'éclairage du terrain des sports. Il reste donc à effectuer leurs branchements et les tester.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/09/2018.

Présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes de Brocéliande.

Monsieur le Maire fait une présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes de Brocéliande transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Sommaire

2018-066 : Redevance assainissement collectif : tarifs année 2019. Page 2

2018-067 : Tarifs municipaux : restaurant scolaire : repas adulte : rectification. Page 2

2018-068 Tarifs municipaux : remplacement des tables de marché. Page 2

2018-069 : Subventions exceptionnelles communales 2018. Page 3

2018-070 : Voirie –Terrain : demandes d'acquisition par des particuliers. Page 3

2018-071 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal. Page 3

Questions diverses. Page 3

2018-066 : Redevance assainissement collectif : tarifs année 2019.

Dans la perspective de la prochaine facturation, la Saur France, exploitante du service d'assainissement collectif, souhaite savoir si la commune revalorise pour l'année 2018 le montant de la redevance assainissement recouvrée au profit de la collectivité.

Depuis 2008 les tarifs sont de :

- part fixe : 6,10 €
- part proportionnelle : 0,95 € le m³

Pour 2018, nous pouvons dégager un excédent d'environ 14 000,00 € en section de fonctionnement (16 908,85€ en 2017) et un déficit d'environ 3 000,00€ en section d'investissement (excédent de 1 242,00€ en 2017).

A noter qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2017 a été versée au budget communal 2018 pour une somme de 16 908,85€.

Le prêt effectué en 2007, se termine en 2022, l'annuité est de 4 696,00 € pour 2019. (Annuité en 2018 : 4 870,00 €).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de ne pas modifier les tarifs.
- Ils sont donc pour l'année 2019 :
 - Part fixe : 6,10€
 - Part proportionnelles : 0,95€ le m³

2018-067 : Tarifs municipaux : restaurant scolaire : repas adulte : rectification.

Les tarifs municipaux ont été reconduits à l'identique par rapport à l'année passée.

Une erreur s'est faite sur le tableau des différents tarifs de repas pour le restaurant scolaire lors de la présentation au conseil municipal du 05 septembre 2018, le prix du repas adulte a été présenté à 3,40€ au lieu de 3,80€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à régulariser le montant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la régularisation pour le prix du repas adulte.

2018-068 Tarifs municipaux : remplacement des tables de marché.

Afin que la commune puisse se faire rembourser des tables de marché abîmées lors de différentes locations, un tarif doit être fixé par le conseil municipal.

Pour 2018, la commune a dû racheter deux tables. Le coût à l'unité est de 134,03€.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le montant de remboursement pour un remplacement de tables de marché au prix de rachat.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de remboursement pour un remplacement de tables de marché au prix de rachat soit 134,03€. Un tarif pour les bancs devra être également déterminé ultérieurement.

2018-069 : Subventions exceptionnelles communales 2018.

Monsieur le Maire propose de verser les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2018 :

- L'Echappée Belle : 500,00€
- Les Anguilles Production (Désert festival) : 500,00€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accorder les subventions exceptionnelles suivantes pour l'année 2018 :
 - L'Echappée Belle : 500,00€
 - Les Anguilles Production (Désert festival) : 500,00€

2018-070 : Voirie – Terrain : demandes d'acquisition par des particuliers.

Ce point est reporté (attente de renseignements complémentaires).

2018-071 : Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire a reçu un dossier présenté au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau, par les gérants du GAEC BELAIR, dont le siège social est situé au lieu dit « la Vallée Perrot » à GUER en vue d'augmenter l'effectif des volailles, d'être autorisés à épandre les digestats et d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques à l'adresse suivante : « la Vallée Perrot » à GUER.

Ce projet est soumis à enquête publique du 14 septembre 2018 au 15 octobre 2018.

Le Conseil municipal est invité à donner son avis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

L'ordre du jour s'est terminé à 22H30.

Questions diverses :

M Régis BERTHAULT souligne que les horaires d'ouverture sur le site Internet ne sont pas mises à jour dans un sous-chapitre.

Monsieur le Maire explique que plusieurs demandes de modifications sont en attente auprès du concepteur du site.

Au sujet de la signalétique du bourg, la Mairie – Salle Polyvalente est indiqué sur le même panneau que GUER-LOUTEHEL. Les inscriptions ne sont plus lisibles. Est-il possible de les retirer ?

Une commande devra être faite pour compléter la signalisation. La question sera revue à ce moment.

Que devient le projet de zone d'activité ? Monsieur le Maire explique qu'elle apparaît dans l'élaboration du PLUi, sauf que la Communauté de communes de Brocéliande souhaiterait une proposition alternative au positionnement prévu. De plus, leur volonté est de centraliser les activités artisanales sur les zones d'activités déjà existantes du territoire.

Mme Maryvonne GARNIER demande les résultats du dispositif argent de poche mis en place cet été.

Monsieur le Maire répond que trois jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Il est précisé qu'il sera renouvelé l'année prochaine.

Elle pose également la question sur l'avancée du projet de Météo France d'installer une station sur la commune.

Pour le moment, il est suspendu, Météo France a un cahier des charges très strict sur la localisation du terrain.

Madame Gaëlle DANIELOU informe que le syndicat mixte de gestion de la piscine de Guer va être dissolu. La gestion va être reprise par De l'Oust à Brocéliande Communauté, déjà gestionnaire des autres piscines sur son territoire.